

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 15

Votants 17

L'an deux mille vingt trois

Le vingt neuf mars,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 22 mars 2023.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

**N° D017\_2023**

**Budget principal –  
Vote du compte de  
gestion 2022**

**Présents (15) :** Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, ZIMMERMANN Sophie, WIART Florine, MICHOU Max, CHEVALLAY Patrice, VIOLLAZ Emilie, COLIN Benoît, BURNET Stéphanie, GALLAY Claude, REBUT Sandra, PODEVIN Christian, PINGET Denis,

**Absent (1) :** VEZIN Pascale

**Excusés (3) :** LAURANT Thierry, GILLANT Olivier (donne pouvoir à M. Claude GALLAY), GRIVEL Céline (donne pouvoir à Mme Sophie ZIMMERMANN)

**Votants (17)**

Madame Florine WIART indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives au budget principal, au titre de l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier d'EVIAN LES BAINS et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil au point suivant de l'ordre du jour.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier d'EVIAN LES BAINS,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

**PREND ACTE et APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour le budget principal au titre de l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Maire pour le même exercice.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire  
Benoît COLIN



Le Maire,  
Bruno GILLET

